

# Arrêté du 30 juillet 2009 relatif à l'organisation de la formation initiale des élèves des instituts régionaux d'administration destinés à être affectés à des fonctions relatives au traitement de l'information — TITRE IER : DISPOSITIONS GENERALES

Coaching et Développement Personnel

Lois et décrets (LODA)

En vigueur

|                      |                                                                                                                                       |
|----------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Date                 | 01/09/2009                                                                                                                            |
| Juridiction / Nature | ARRETE                                                                                                                                |
| NOR / Numéro         | BCFF0917187A                                                                                                                          |
| URL Légifrance       | <a href="https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020972219">https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020972219</a> |

## RÉSUMÉ OFFICIEL LÉGIFRANCE

[...] La première période de la formation a pour objectif l'acquisition ou le développement, par les élèves, des connaissances et des capacités professionnelles communes aux différentes fonctions confiées aux [...] La seconde période de la formation représente un cycle d'approfondissement, dont l'objectif est l'acquisition et le développement des compétences informatiques nécessaires à l'exercice de leurs fonctions [...]

[...] Cette épreuve consiste en un entretien avec le jury prenant appui sur une note dans laquelle l'élève confronte son projet professionnel à l'expérience et aux enseignements, personnels ou plus généraux, [...]

## TEXTES VISÉS

---

Le ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'Etat, Vu le décret n° 84-588 du 10 juillet 1984 modifié relatif aux instituts régionaux d'administration, notamment son article 21 ; Vu l'arrêté du 28 décembre 1994 modifié relatif à l'organisation de la scolarité dans les instituts régionaux d'administration et aux modalités de classement des élèves destinés à être affectés à des fonctions relatives au traitement de l'information, Arrête :

---

## RÉFÉRENCE

---

ARRETE BCFF0917187A du 1 septembre 2009, « Arrêté du 30 juillet 2009 relatif à l'organisation de la formation initiale des élèves des instituts régionaux d'administration destinés à être affectés à des fonctions relatives au traitement de l'information – TITRE IER : DISPOSITIONS GENERALES ». Disponible sur Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020972219> (consulté le 29 août 2026).